

### Communications politique, scientifique et médiatique: quelles articulations entre ces différents registres dans la présentation de données statistiques?

Cassilde, Stéphanie; Lelubre, Marjorie

Veröffentlichungsversion / Published Version

Zeitschriftenartikel / journal article

#### Empfohlene Zitierung / Suggested Citation:

Cassilde, S., & Lelubre, M. (2016). Communications politique, scientifique et médiatique: quelles articulations entre ces différents registres dans la présentation de données statistiques? *ESSACHESS - Journal for Communication Studies*, 9(1), 67-77. <https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:0168-ssoar-48248-3>

#### Nutzungsbedingungen:

Dieser Text wird unter einer CC BY-NC Lizenz (Namensnennung-Nicht-kommerziell) zur Verfügung gestellt. Nähere Auskünfte zu den CC-Lizenzen finden Sie hier: <https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/deed.de>

#### Terms of use:

This document is made available under a CC BY-NC Licence (Attribution-NonCommercial). For more information see: <https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0>

Communications politique, scientifique et médiatique :  
quelles articulations entre ces différents registres dans la  
présentation de données statistiques ?

Docteur Stéphanie CASSILDE  
Centre d'Etudes en Habitat Durable  
BELGIQUE  
stephanie.cassilde@cehd.be

Docteur Marjorie LELUBRE  
Observatoire de la Grande Précarité et de l'Exclusion du Logement /  
Relais Social du Pays de Charleroi  
BELGIQUE  
mlelubre@hotmail.com

**Résumé :** Tandis que les résultats statistiques du projet sur la vacance immobilière résidentielle en Wallonie (Belgique) sont essentiellement présentés sous leur angle scientifique, une campagne de presse donne leur autonomie aux résultats au sein de la société civile. Il apparaît que ce traitement médiatique a pris son envol suite à des questions parlementaires au Parlement wallon sur la thématique des logements inoccupés, notamment en articulation avec une politique publique dont les arrêtés d'exécution sont en cours de rédaction. A partir d'un corpus exhaustifs des communications médiatiques et parlementaires, nous analysons l'influence de cette autonomie sur la Phase d'extension de la recherche, justement financée en articulation avec la mise en œuvre de ladite politique publique.

**Mots-clés :** Belgique – logement – politiques publiques – traitement médiatique – vacance immobilière

\*\*\*

*Political, Academic and Media Communications: Which Articulations between these  
Various Registers in the Presentation of Statistical Data?*

**Abstract:** While the statistical results of the project about empty housing in Wallonia (Belgium) are mainly communicated from a scientific point of view, the media give their autonomy to these results, offering them to the civil society. It appears that this mediatized treatment of the statistical results occurred following parliamentary questions at the Walloon Parliament about the empty housing issue, notably in relation to a public policy waiting for its execution order. On the basis of an exhaustive corpus (from the media and the parliamentary questions), we analyse the influence

of this autonomy on the extended Phase of the research, precisely financed in relation to the implementation of the above mentioned public policy.

**Keywords:** Belgium, housing, public policy, empty housing, mediatized treatment

\*\*\*

## Introduction

De nombreuses recherches sont réalisées directement en articulation avec la mise en œuvre de politiques publiques, qu'il s'agisse d'évaluations, d'études préparatoires ou de suivi. Souvent financées par les instances portant lesdites politiques, une étape cruciale pour les chercheurs réside dans la garantie de leur liberté scientifique : robustesse des méthodologies employées, représentativité des échantillons, honnêteté intellectuelle dans l'analyse et la présentation des résultats, entre autres. Ces résultats peuvent être pris en compte, ou pas (Arcand, 2013), dans la suite de la mise en œuvre de la politique publique concernée. Mais qu'arrive-t-il lorsque les résultats prennent leur autonomie et sont mobilisés par plusieurs acteurs (politiques et médiatiques) qui les utilisent dans un sens ou dans un autre selon leurs objectifs propres ? Nous nous focalisons ici sur l'articulation entre les volets politique, scientifique et médiatique de la communication de résultats statistiques.

Dans le cadre d'une recherche sur l'identification et la quantification de la vacance immobilière résidentielle (*cf.* Encadré 1), nous avons pu observer les communications parlementaires et médiatiques entourant la publication des résultats d'une première phase du projet de recherche (Lemaire, Cassilde & Lelubre, 2014 ; Lemaire, 2015), ainsi que les effets de ces communications en retour sur la définition de la suite du projet, sans doute poursuivi et soutenu financièrement en partie grâce à son retentissement médiatique.

### Encadré 1. Présentation du projet de recherche

#### Objectifs :

- 1) Définir une méthodologie reproductible pour identifier et quantifier les logements vacants sur un territoire donné sur base des consommations d'eau et d'électricité. Il s'agit aussi de fixer les seuils optimaux et de construire un protocole de traitement des bases de données de consommations. Trois types de vacance sont déterminés : la vacance potentielle<sup>1</sup>, la vacance potentielle consolidée<sup>2</sup> et la vacance avérée consolidée<sup>3</sup>. Notons que cet objectif est directement en lien avec les arrêtés d'exécution en cours de rédaction.
- 2) Analyser les raisons des propriétaires pour ne pas insérer, ou retirer, leurs biens du marché locatif. Ici, nous réalisons une enquête auprès d'un échantillon aléatoire représentatif de propriétaires de logements potentiellement vacants.

<sup>1</sup> Correspond aux adresses de compteurs *a priori* résidentiels dont la consommation est inférieure et/ou égale aux seuils fixés pour l'eau et/ou pour l'électricité.

<sup>2</sup> Correspond à la vacance potentielle dont sont retirés les logements publics et les non-logements sur base des données cadastrales disponibles.

<sup>3</sup> Correspond à l'agrégation de la vacance avérée (les logements déclarés inhabités au moment de l'enquête) et de la vacance frictionnelle (les logements déclarés occupés au moment de l'enquête mais inhabités pour l'année de référence d'identification).

<p><u>Déroulement</u> :</p> <p>Il y a deux phases : « La vacance résidentielle : estimation et facteurs impactant la décision des propriétaires-bailleurs. Une étude carolorégienne » (mai 2014 – mars 2015) réalisée à Charleroi et « La vacance immobilière résidentielle en Wallonie. Phase II » (en cours, juin 2015 – juin 2016) réalisée à Namur et Seraing (cf. Figure 1).</p> <p><u>Financement</u> :</p> <p>Enveloppes ministérielles de Monsieur le Ministre du développement durable, de l'énergie, du logement, de l'immobilier, de la fonction publique, de la recherche scientifique, des infrastructures et de l'alliance emploi-environnement, puis de Monsieur le Ministre des Pouvoirs Locaux, de la Ville, du Logement et de l'Energie.</p> <p><u>Réalisation</u> :</p> <p>Partenariat entre le Centre d'Etudes en Habitat Durable et le Relais Social du Pays de Charleroi. L'indépendance scientifique a été clairement établie pour la réalisation du projet, qui bénéficie aussi de la mise en place d'un comité d'accompagnement<sup>4</sup> très large, rassemblant l'ensemble des acteurs concernés de près ou de loin par les résultats, et pouvant avoir de fait des intérêts divergents.</p>
---

### 1. Contexte : le logement inoccupé, un objet des politiques publiques

L'intérêt des pouvoirs publics belges pour la vacance immobilière n'est pas récent. Dès 1993, le pouvoir fédéral<sup>5</sup> vote un « Programme d'urgence pour une société plus solidaire », qui prévoit la réquisition des immeubles inoccupés pour répondre aux besoins croissant en matière de logements. Ce sont les pouvoirs publics locaux, surtout le Bourgmestre<sup>6</sup>, qui sont chargés de son application. Les travaux parlementaires entourant cette législation soulignent les méfaits de la vacance immobilière sur l'attractivité d'un territoire mais aussi le poids des propriétaires dans l'électorat<sup>7</sup> et la nécessité de respecter le principe de propriété.

Cette disposition reste ainsi lettre morte pendant de nombreuses années jusqu'à ce que plusieurs communes l'« adoucissent » par le dispositif de « réquisition douce », promouvant une médiation avec les propriétaires avant de passer à des

<sup>4</sup> La mise en place d'un comité d'accompagnement est quasi systématique en Wallonie, afin d'assurer la communication des sujets d'études et de recherches en cours, la diffusion des résultats, et l'éclairage des experts de terrain.

<sup>5</sup> La Belgique est un Etat fédéral se composant de trois Régions (Wallonie, Flandres, Bruxelles), en charge des matières touchant le territoire au sens large (économie, logement, emploi, etc.) et de trois Communautés (française qui regroupe la Wallonie et Bruxelles ; flamande et germanophone), en charge des matières personnalisables, surtout en lien avec la culture et l'éducation. L'Etat fédéral exerce un rôle transversal tout en conservant des compétences propres (affaires étrangères, justice, sécurité sociale). Certaines matières comme la santé sont gérées à la fois par le Fédéral et l'une des entités fédérées.

<sup>6</sup> Détenteur du pouvoir exécutif au niveau communal.

<sup>7</sup> Sur la base des données SILC 2014, 72% de la population belge est propriétaire (Anfrue, Cassilde, Kryvobokov & Pradella, 2015, p.181).

mesures répressives (taxation, *etc.*). Le repérage des logements inoccupés se fait selon des méthodologies éparses, surtout par le biais d'une identification visuelle et différentes étapes de recoupement, notamment avec la domiciliation dans les registres de population<sup>8</sup>.

Au niveau régional wallon, la vacance immobilière reste un point d'intérêt dans les Déclarations de politique régionale successives, sans que des mesures concrètes ne soient prises. Le 20 janvier 2014, un décret<sup>9</sup> voté en toute fin de législature change la donne en prévoyant le repérage des logements inoccupés par le biais des consommations d'eau et d'électricité. Mais son application repose sur des arrêtés d'exécution non encore actés au moment de la rédaction.

C'est dans ce contexte qu'apparaît la demande de financement des institutions partenaires du projet de recherche.

## 2. Méthodologie d'analyse

### 2.1. Les corpus

Nous nous basons sur des corpus médiatique et politique ainsi que sur le journal de recherche des auteures (*cf.* Figure 1).

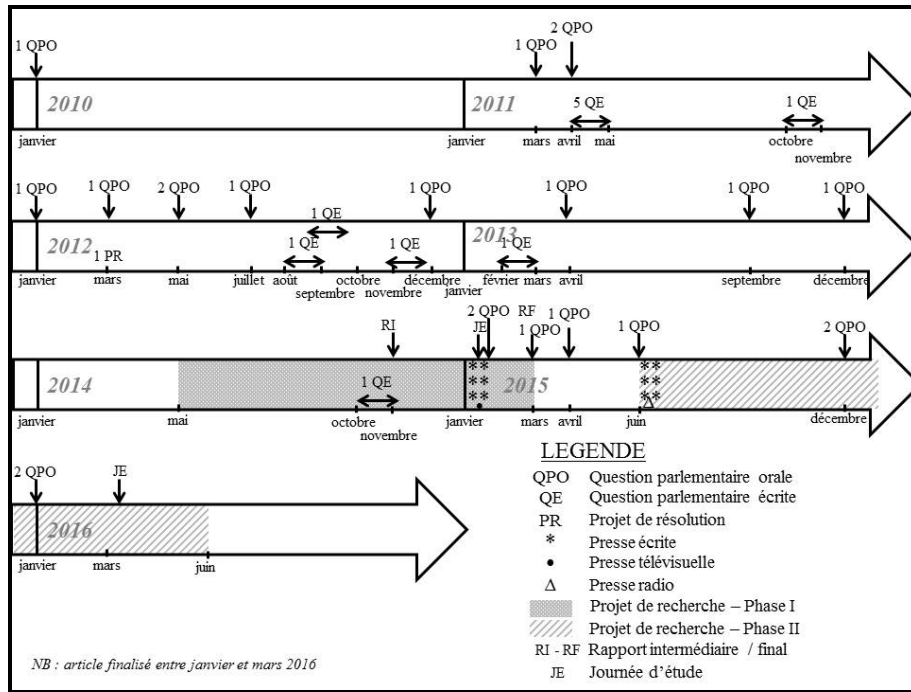
Nous limitons le corpus médiatique aux produits parus en 2015<sup>10</sup> mentionnant directement le projet de recherche car il s'agit de comprendre la manière dont la presse se saisit non pas de l'objet de recherche mais bien des statistiques du projet en tant que tel. Il est collecté par la revue de presse du projet et la consultation des archives accessibles des organes de presse et par les moteurs de recherche Internet communs. Les mots-clés utilisés sont : vacance immobilière, logement(s) inoccupé(s), logement(s) vide(s) et logement(s) vacant(s). Le corpus médiatique comporte ainsi de manière exhaustive 12 articles de la presse écrite, deux reportages télévisés et un reportage radio.

---

<sup>8</sup> Cette démarche est obligatoire et sert de base à l'octroi de droits sociaux notamment.

<sup>9</sup> Il modifie l'article 80, alinéa 2, 3°, du Code wallon du Logement et de l'Habitat durable. En 2000, une initiative similaire fut remise en cause par le Conseil d'Etat belge, sonnait l'arrêt de la procédure (Arrêt n°105/2000 de la Cour d'Arbitrage annulant l'article 80, alinéa 2, 3° et 4° du décret de la Région wallonne du 29 octobre 1998 instituant le Code wallon du logement).

<sup>10</sup> La campagne de presse intervenant en cours de rédaction suite à la journée d'étude de mars 2016 n'est pas prise en compte.



**Figure 1.** Articulation temporelle des éléments du corpus d'analyse et du déroulement du projet

Concernant le corpus politique, nous nous basons sur les questions parlementaires orales et écrites, ainsi que sur les propositions de résolution accessibles à partir des mêmes mots-clés sur le site du Parlement Wallon. Il comporte, de manière exhaustive au moment de l'analyse (février 2016), 22 questions orales, 10 questions écrites et une proposition de résolution.

Concernant le journal de recherche, il est composé des notes personnelles des auteurs ainsi que des comptes-rendus des réunions et présentations à divers interlocuteurs (politiques au niveau régional et communal, professionnels du secteur, fonctionnaires des services logements, etc.) au cours de la recherche.

### 2.2. Principes retenus pour les analyses de contenu

L'analyse de contenu du corpus médiatique se focalise sur quatre points d'entrée<sup>11</sup> :

- la présence et le poids des interlocuteurs : sont comptabilisés le nombre d'intervention(s) de chaque interlocution et de mention(s) de ces derniers par l'auteur de l'article ;

<sup>11</sup> L'analyse par type de journal (édition nationale, locale, ligne éditoriale, etc.) n'est pas retenue car le nombre de produits est trop faible.

- la présence de statistiques et de données chiffrées, ou non, dans les titres et intertitres ;
- l'utilisation des statistiques et données chiffrées, ou non, dans le corps de l'article ainsi que leurs caractéristiques (chiffres précis ou arrondis, mis en relation avec la catégorie appropriée de vacance ou non) ;
- les thématiques mises en relation avec la vacance immobilière : repérées sur base d'une première analyse de l'ensemble du corpus, une seconde analyse permet d'identifier leur présence au sein de chaque produit médiatique.

L'analyse de contenu pour le corpus politique se focalise sur deux points d'entrée<sup>12</sup>, avec une attention particulière à la question de la quantification : les mots-clés des titres et les thématiques mises en lien avec la vacance immobilière. L'ancrage politique n'est pas considéré dans la mesure où un changement de législation est contemporain du lancement du projet, alors régulièrement cité dans le corpus ; les modifications observées ne peuvent donc être *a priori* attribuées à un ancrage politique ou aux résultats du projet. Notons néanmoins que les partis semblent unanimes sur la nécessité d'identifier les logements inoccupés.

L'analyse de contenu du journal de recherche se focalise sur les définitions et modifications des éléments faisant l'objet, ou non, d'une approche statistique.

### 3. Résultats

#### 3.1. Evolution et stabilité des demandes politiques en matière de logement inoccupé

Sur la période 2011-2013 précédant la demande de financement pour la recherche, on note 23 questions parlementaires ou projet de résolution sur le sujet (cf. Figure 1). Il est presque autant question de logements que d'immeubles/bâtiments inoccupés et la moitié du corpus sur cette période comporte le terme de « lutte » dans le titre. Une fois le projet en cours, 8 des 10 questions parlementaires de cette partie du corpus utilisent le terme de « logement » tandis que le terme de « lutte » reste présent (4 occurrences). Le fait de vouloir lutter contre les logements inoccupés représente ainsi une certaine stabilité au niveau des préoccupations politiques, quel que soit leur ancrage. Le glissement de l'unité de l'immeuble à celle du logement apparaît comme un effet de la communication scientifique, dans la mesure où il s'agit de l'échelle statistique retenue par les coordonatrices du projet. Le fait de se situer au niveau du logement constitue aussi l'un des apports du projet.

Concernant les thématiques mises en lien avec la vacance immobilière, les statistiques constituent en elles-mêmes un sujet récurrent, évoqué directement (demande de chiffres et de précisions) ou par le biais des outils de collecte (établissement d'un inventaire ou d'un cadastre des logements inoccupés). Il y a en effet un manque important en la matière. La question du rôle des communes est également évoquée régulièrement dans l'ensemble du corpus, notamment car elles ont l'obligation de fournir des chiffres en la matière ; cette obligation est inégalement respectée et basée sur des méthodologies variant entre les communes. Plusieurs thématiques évoquées

---

<sup>12</sup> La nature orale ou écrite de la question n'apparaît pas en lien avec une dimension structurante pour l'analyse.

en amont du projet de recherche (par exemple, les profils des propriétaires de logements/bâtimens inoccupés, les inégalités de réalisation d'identification de la vacance et donc de traitement selon les communes) ne sont plus évoquées. Notons qu'il s'agit de questions abordées dans le cadre de la recherche, mais dont la communication scientifique est soit très méthodologique<sup>13</sup>, soit n'a pas encore eu lieu du fait du délai de traitement statistique. En revanche, la thématique de la vacance immobilière au sein du parc public, fortement présente avant la mise en œuvre de la recherche, n'est plus évoquée que marginalement et cette question n'a pas été retenue dans le choix final du pouvoir subsidiant pour la définition du périmètre de recherche. Enfin, la recherche est elle-même fréquemment évoquée dans les questions parlementaires sur la période 2014-2015, que ce soit en articulation avec les enseignements statistiques pertinents à mobiliser pour la rédaction des arrêtés d'exécution du décret concerné, ou pour questionner le Ministre sur l'extension du financement afin que les résultats statistiques soient approfondis. En fait, les résultats statistiques sont attendus pour éclairer la finalisation de l'écriture de ces arrêtés. Le choix des territoires de recherche pour la Phase II (Namur et Seraing) découle directement des candidatures présentées lors des échanges parlementaires ; le profil de ces deux villes correspond en partie aux souhaits scientifiques des chercheurs afin de mettre en perspective les résultats de la Phase I, réalisée sur le territoire de la Ville de Charleroi.

### 3.2. *Une campagne médiatique en deux périodes distinctes*

La couverture médiatique réservée au projet de recherche est importante, alors que les auteures n'ont réalisé aucune démarche proactive en ce sens ; elle s'est focalisée sur la remise d'un rapport intermédiaire et d'un document technique au pouvoir subsidiant (Lemaire *et al.*, 2014<sup>5</sup> ; Lemaire & Cassilde, 2014), aux réunions avec le comité d'accompagnement et à l'organisation d'une journée d'étude. Deux périodes médiatiques peuvent être identifiées (janvier et juin 2015 ; cf. Figure 1), correspondant, en termes de contenu, à la consolidation de deux statistiques en matière de vacance, et, en termes temporels, respectivement à la clôture du volet I de recherche de la Phase I<sup>14</sup> et au lancement de la Phase II.

Il semble que la première campagne médiatique ait été initiée par une question parlementaire orale adressée au Ministre compétent le 20 janvier 2015, en réaction à la présentation des résultats statistiques lors de la journée d'étude du 12 janvier 2015. Tous les articles de presse écrite de cette première campagne font mention de cette question orale, mais pas de la journée d'étude. En termes de contenu, ce premier corpus est homogène : tous évoquent le chiffre de « 10.853 » logements potentiellement vacants dès l'entame du propos et avec les nuances méthodologiques idoines. Les interventions sont majoritairement portées par le Ministre en charge du dossier ou par les chercheurs. Trois articles (n° 1, 2 et 5) très brefs ne mentionnent que le Ministre compétent et reprennent un extrait de sa réponse à la question parlementaire. L'article 3 mentionne le Ministre compétent mais comprend aussi un ex-

<sup>13</sup> La méthode utilisée permet un traitement statistique égalitaire du territoire wallon, sous réserve du respect des étapes idoines. Elle est donc documentée dans le *Memento du logement en Wallonie* (2015) ainsi que dans un document technique (Lemaire & Cassilde, 2014).

<sup>14</sup> Les auteures ne disposaient d'aucune réponse de poursuite pour une Phase II au moment de cette première campagne médiatique.



trait d'entretien avec les coordinatrices du projet. Le reportage télévisé (n°13) présente une configuration similaire avec de larges extraits d'entretien des chercheurs. L'article 4 mentionne trois extraits d'entretien avec les chercheuses et un extrait de la réponse du Ministre à la question parlementaire. Mais surtout, il fait intervenir de nouveaux interlocuteurs, à savoir le Président du Centre Public d'Action Sociale d'une ville se portant candidate pour intégrer le périmètre de recherche dans le cadre d'une extension de la recherche. Le fait que plusieurs produits médiatiques (art. 1, 2, 4, 5) mentionnent des villes candidates désirant intégrer le projet d'étude constitue sans doute un élément ayant contribué à la poursuite du financement. L'article 6 présente une configuration similaire à l'article 4 mais fait également intervenir d'autres interlocuteurs : un membre du Conseil communal de la Ville de Charleroi et l'Echevin du Logement de cette même ville. Ces deux articles présentent une dimension politique mais aussi localiste de la vacance immobilière. Par ailleurs, ils se distinguent du reste du corpus en présentant un taux de vacance (10%) allant au-delà d'un dénombrement. Cela n'est pas accompagné des nuances nécessaires, tel que le rappel du caractère potentiel de cette vacance à ce stade de la recherche.

Parmi cette première période, le reportage radio (n°15) se distingue nettement du reste du corpus en évacuant toute nuance tout en commentant le résultat statistique en dehors de son contexte : le titre « 10.000 logements libres à Charleroi : farfelu selon les spécialistes<sup>15</sup> » fait l'amalgame entre la vacance potentielle et la vacance avérée (*cf.* Encadré 1)

La seconde campagne médiatique (juin 2015) s'inscrit à la fois dans le sillage de la publication du rapport final de la première phase du projet d'étude et au moment du lancement de la Phase II (*cf.* Figure 1). Ici encore une question parlementaire constitue le point de départ de deux articles (art. 8 et 11). Les représentants politiques restent des interlocuteurs très présents, par le biais du Ministre compétent (art.8, 9, 11) mais aussi par des élus locaux, rappelant le caractère localiste de la question (art.9, 10, 12). L'article 9 se focalise sur l'avis de l'Union des Villes et communes de Wallonie. En revanche, les chercheuses ne sont plus mobilisées par les médias. En termes de contenu, ce second corpus d'articles se distingue par les thématiques absentes du premier corpus. Deux thèmes ressortent : la question de la taxation des immeubles inoccupés (art. 8, 9, 10 et 12) ainsi que les liens entre la vacance immobilière et le mal-logement (art. 11 et reportage télévisé). On constate parallèlement que le focus statistique est moins important que lors de la première campagne de presse.

Cependant, les données chiffrées restent présentes au niveau des titres (3 articles sur 6 dans le second corpus contre 4 sur 6 dans le premier corpus). Il s'agit d'établir un rapport entre le premier résultat statistique de la recherche (recensement de 10.853 logements potentiellement vacants) et une estimation de la statistique concernant la vacance avérée, après enquête auprès des propriétaires (2.636 +/- 5%). On constate ici un phénomène d'arrondissements des chiffres présentés, qui peut être lié aux précautions des chercheuses lors du passage d'un recensement à une estimation par enquête. Cependant, les articles ne mentionnent pas cette évolution de la méthodologie, même si le contact avec les propriétaires est mentionné dans le contenu. Le

---

<sup>15</sup> Il s'agit d'un agent immobilier, interlocuteur inédit au sein du corpus.

constat est similaire dans l'article 9, le plus long du corpus dans son ensemble et qui offre l'approche la plus détaillée en matière statistique. Ce changement méthodologique n'est pas approprié par les interlocuteurs.

### **Conclusion : Articuler exigence scientifique et don des résultats à la société civile**

Les définitions et modifications du périmètre de recherche ont essentiellement concerné la Phase II à travers le choix des terrains et le focus sur le logement privé. Explorer le parc public avec la même méthodologie aurait permis de tester la robustesse de nos mesures statistiques, notamment en identifiant les logements effectivement inoccupés, connus des SLSP, mais que nous ne parvenons pas à identifier par le biais des consommations d'eau et d'électricité. En choisissant de retirer ce volet de recherche, notamment parce que l'information statistique existe *a priori* (mais elle n'est pas forcément communiquée ; les taux de vacance connus semblent supérieurs à ceux du parc privé), le pouvoir subsidiant limite le périmètre de la recherche à ce qui lui manque. Par ailleurs, nous reconnaissons que, sous l'angle des deux objectifs du projet (*cf.* Encadré 1), se baser sur les chiffres produits directement par les SLSP constitue déjà un optimum, même à méthode différente, en l'occurrence le fait que logement soit attribué ou non selon leur fichier *versus* une approximation de l'inoccupation par le biais des consommations. Cependant, n'en disposant pas, nous n'avons pas réalisé de comparaison entre les parcs privés et publics.

L'équipe de recherche s'est focalisée sur la communication scientifique et fut surprise du retentissement médiatique. D'une part, cela a permis d'identifier les statistiques plus ou moins appropriables facilement par la société civile, en l'occurrence le chiffre afférent au recensement *versus* l'estimation découlant de l'enquête. D'autre part, il apparaît que le passage de l'une à l'autre statistique, toutes deux robustes, perturbe la lisibilité du phénomène étudié. Par anticipation, autant pour la compréhension que pour conserver un rapport critique aux produits médiatiques, les acteurs concernés par le territoire couvert par la Phase II ont demandé un séminaire dédié afin de faciliter l'appropriation des résultats. La séparation d'une communication auprès des pairs et auprès de la société civile ne constitue ainsi pas une zone de résilience ; dans la mesure où la société civile choisit de quoi elle s'empare, la communication médiatique nécessite, dans le cadre de ce projet, d'être incluse en articulation avec la communication scientifique.

### **Références**

- Anfrie, M-N., Cassilde, S., Kryvobokov, M. & Pradella, S. (2015). *Chiffres clés du logement en Wallonie – 2015*. Charleroi : Centre d'Etudes en Habitat Durable.
- Arcand, J.-L. (2013). « The (lack of) impact of impact: Why impact evaluations seldom lead to evidence-based policy making », mimeo, disponible ici.
- Lemaire, E. (2015). *Estimer et comprendre la vacance immobilière résidentielle. Une recherche-pilote carolorégienne*, rapport final du Relais Social de Charleroi et du Centre d'Etudes en Habitat Durable. Charleroi.

Lemaire, E. & Cassilde, S. (2014). Estimation de la vacance immobilière résidentielle – méthode du croisement des consommations d'eau et d'électricité, *Document Technique* 2014-09. Centre d'Etudes en Habitat Durable, 24 pages.

Lemaire, E., Cassilde, S. & Lelubre, M. (2014), *Estimer la vacance immobilière résidentielle. Une recherche-pilote carolorégienne*, rapport intermédiaire du Relais Social de Charleroi et du Centre d'Etudes en Habitat Durable. Charleroi.

*Memento du logement en Wallonie* (2015). Waterloo : éditions Wolters Kluwer.

### **Corpus**

#### *1. Articles de la presse écrite (par ordre chronologique)*

- (1) Auteur non spécifié (2015) 10853 logements potentiellement vacants à Charleroi. *Le Vif*, 20 janvier.
- (2) B. W. (2015) 10.853 logements suspectés d'être inoccupés à Charleroi. *L'Avenir*, 21 janvier.
- (3) Colinet M (2015) 10.853 logements potentiellement inoccupés. *Le Soir*, 21 janvier, 4.
- (4) Jassogne P (2015) Recenser les logements inoccupés au compteur. *Alter Echo*, n°396, 29 janvier, p.22-23.
- (5) Auteur non spécifié (2015) Près de 11.000 logements potentiellement vacants. *La Nouvelle Gazette*, XX, 4.
- (6) Auteur non spécifié (2015) Logements vides : mieux vaut prévenir que taxer. *La Dernière Heure*, 26 janvier.
- (7) Delepierre F (2015) La chasse aux logements inoccupés est ouverte. *Le Soir*, 2 juin – Contenu indisponible.
- (8) Auteur non spécifié (2015) 3.000 logements potentiellement vacants à Charleroi, et non 10.000. *Trends Tendances*, 3 juin.
- (9) Delepierre F (2015) Ces logements inoccupés qui plombent l'habitat et les paysages wallons. *Le Soir*, 8 juin.
- (10) Libbrecht S. (2015) A Mouscron, la taxe sur les immeubles inoccupés porte ses fruits. *Nord Eclair*, 13 juin.
- (11) Barkhuysen G (2015) 10.000 habitations inoccupées rien qu'à Charleroi : la Wallonie fait la chasse aux logements inhabités. *La Nouvelle Gazette*, 19 juin.
- (12) Auteur non spécifié (2015) Entre 2.6000 et 10.000 logements inoccupés. *La Dernière Heure*, 29 juin.

#### *2. Reportages de la presse télévisée*

- (13) Auteur non spécifié (2015) Plus de 10.000 logements inoccupés à Charleroi. *JT Télé-sambre* (Télévision locale), 21 janvier.
- (14) Auteur non spécifié (2015) La traque aux logements vides a commencé à Charleroi. *JT RTL-TV1* (Télévision nationale), 19 juin.

#### *3. Reportage de la presse radio*

- (15) Arcangeli L & Barbieux D (2015) 10.000 Logements libres à Charleroi : farfelu selon les spécialistes. *RTBF Radio*, 29 juin.

4. *Questions parlementaires orales*<sup>16</sup> (par ordre chronologique)

- P.W. – C.R.I.C. n°73 (2009-2010) – Mardi 2 février 2010  
P.W. – C.R.I.C. n°105 (2010-2011) – Mardi 1<sup>er</sup> mars 2011  
P.W. – C.R.I.C. n°123 (2010-2011) – Mardi 5 avril 2011  
P.W. – C.R.I.C. n°60 (2011-2012) – Mardi 10 janvier 2012  
P.W. – C.R.I.C. n°98 (2011-2012) – Mardi 13 mars 2012  
P.W. – C.R.I.C. n°134 (2011-2012) – Mardi 22 mai 2012  
P.W. – C.R.I.C. n°167 (2011-2012) – Mardi 17 juillet 2012  
P.W. – C.R.I.C. n°52 (2012-2013) – Mardi 18 décembre 2012  
P.W. – C.R.I.C. n°106 (2012-2013) – Mardi 16 avril 2013  
P.W. – C.R.I.C. n°3 (2013-2014) – Mardi 24 septembre 2013  
P.W. – C.R.I.C. n°48 (2013-2014) – Mardi 10 décembre 2013  
P.W. – C.R.I.C. n°74 (2014-2015) – Mardi 20 janvier 2015  
P.W. – C.R.I.C. n°110 (2014-2015) – Mardi 24 mars 2015  
P.W. – C.R.I.C. n°121 (2014-2015) – Mardi 21 avril 2015  
P.W. – C.R.I.C. n°164 (2014-2015) – Mardi 16 juin 2015  
P.W. – C.R.I.C. n°69 (2015-2016) – Mardi 15 décembre 2015  
P.W. – C.R.I.C. n°78 (2015-2016) – Mardi 12 janvier 2016  
P.W. – C.R.I.C. n°91 (2015-2016) – Mardi 26 janvier 2016

5. *Questions parlementaires écrites* (par ordre chronologique)

- N°564 (2010-2011) 1 du 29/04/2011, réponse du 12/05/2011  
N°454 (2010-2011) 1 du 29/04/2011, réponse du 26/05/2011  
N°557 (2010-2011) 1 du 29/04/2011, réponse du 28/05/2011  
N°584 (2010-2011) 1 du 09/05/2011, réponse du 28/05/2011  
N°479 (2010-2011) 1 du 09/05/2011, réponse du 30/05/2011  
N°83 (2011-2012) 1 du 21/10/2011, réponse du 04/11/2011  
N°760 (2011-2012) 1 du 23/08/2012, réponse du 14/09/2012  
N°8 (2012-2013) 1 du 25/09/2012, réponse du 15/10/2012  
N°91 (2012-2013) 1 du 21/11/2012, réponse du 12/12/2012  
N°311 (2012-2013) 1 du 26/02/2013, réponse du 18/03/2013  
N°56 (2014-2015) 1 du 15/10/2014, réponse du 04/11/2014

6. *Proposition de résolution*

- N°575 (2011-2012) – N°1 23 mars 2012

---

<sup>16</sup> Notons qu'il peut y avoir plusieurs questions orales par compte-rendu intégral des séances publiques de la commission (C.R.I.C.).

